Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260518-AMC18052026046-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
07/05/2026

D/046/4-3/4.1

L'an deux mille-vingt six
Le dix-huit mai à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Nathan GUINARD, Maire,**

Etaient présents :
Nathan GUINARD, Pascale RIMAURO, Kristell MORVAN, Baptiste CHAPALAIN-PIERRE, Véronique RAULT, Emmanuel DESLANDE, Peggy MADEC, Dominique LOQUIN, Bernadette GUEUNÉ, Laurent BOINAUD, Noëlle FAUCILLON, Laurent LOUBOUTIN, Emmanuelle CHEVANCE, Nathalie BAZILLER, Frédéric LENOIR, Fabrice BOULOU, Ludovic ANDRIEUX, Typhaine DOMALAIN-RICHOMME, Jonathan BOUETTE, Lucie GUERNION, Sylvain ANDRIEUX, Denis HAMAYON, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU ANDRIEUX, Céline BOUTRUCHE,

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Joël RIVALLAN procuration à Nathan GUINARD
Valérie MEURIC procuration à Fabrice BOULIOU
Isabelle PLAZE procuration à Frédéric LE TIEC
Alain THORAVAL

Dominique LOQUIN a été élu secrétaire

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

1) Contexte

a) Un agent, adjoint technique territorial à la Maison de la Petite Enfance, a obtenu le concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

Dans l'intérêt du service et de la cohérence globale de l'organisation, il convient de créer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale au tableau des effectifs de la commune à compter du 1er juin 2026 et de supprimer concomitamment le poste d'adjoint technique territorial

b) Un agent, adjoint technique territorial de 1ère classe est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260518-AMC18052026046-DE

Dans l'intérêt du service et de la cohérence globale de l'organisation, il est proposé de créer un nouveau poste d'agent de maîtrise au tableau des effectifs.

c) Enfin, l'ingénieur principal partant à la retraite au 1er juin 2026, il convient de supprimer le poste au tableau des effectifs à compter du 1er juin 2026.

2) Modification du tableau des effectifs

Compte tenu du contexte, il convient donc :

- De créer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet, à compter du 1er juin 2026, et de supprimer un poste d'adjoint technique territorial
- De créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1er juin 2026,
- De supprimer le poste d'ingénieur principal au tableau des effectifs,
- De mettre à jour le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

Le CST a émis un avis favorable en sa séance du 11 mai 2026.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ***APPROUVE la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale et la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1er juin 2026 ;***

- ***APPROUVE la création du poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er juin 2026 ;***

- ***SUPPRIME le poste d'ingénieur principal à compter du 1er juin 2026 ;***

- ***ADOPTE la mise à jour du tableau des effectifs annexé à la présente délibération.***

Pour copie conforme,
Le Maire,
Nathan GUINARD

MAIRIE D'YFFINIAC
Côtes d'Armor

Le secrétaire,
Dominique LOQUIN